



Probleme avec montant des frais de mon contrat d'assurance

Par **isatino**, le **25/09/2008** à **14:49**

Bonjour,

j'ai souscrit un contrat d'assurance vie/retraite en 1998, pour une durée de 30 ans. La proposition faite à mon domicile avec le courtier mentionnait un versement mensuel de 91,47€. Le proposition définitive que j'ai reçue mentionnait un versement mensuel de 182,94€, mais je n'ai pas relu cette proposition, que j'ai donc signée telle quelle. J'ai versé ce montant quelques mois, puis je suis repassée à un montant de versement moindre. Chaque année, je reçois un récapitulatif de mes versements et du taux de rendement. Après 8 années écoulées, j'ai voulu savoir quels étaient mes gains grace à ce contrat. J'ai demandé un relevé détaillé. Sur ce relevé, 2348,45 € apparaissent en négatif : ils correspondent au montant des frais d'acquisition (5% de la somme totale prévue au contrat) payés par avance pour toute la durée du contrat et bien entendu, calculés sur la base de 182,94 € et non pas 91,47 €. Avant de demander un relevé détaillé, je n'avais jamais eu connaissance de ce montant de frais; je savais qu'il y en avait, mais je n'ai jamais reçu un courrier qui mentionne ce chiffre clairement. Si la compagnie d'assurance m'avait communiquée clairement ce chiffre, j'aurais tout de suite compris qu'il y avait erreur sur ce montant et par conséquent, sur le montant de ma cotisation mensuelle et j'aurais fait rectifier mon contrat. Aujourd'hui, j'ai des frais exorbitants, mon contrat est à perte. La compagnie me dit que les conditions générales indiquent clairement que des frais sont prélevés en 1 fois et que j'ai signé la proposition définitive. Je réponds qu'ils ont manqués de transparence, que j'aurais du recevoir un relevé détaillé avec le montant des frais indiqué, ce qui m'aurait permis de voir l'erreur commise par leur courtier sur mon contrat. Ils ne veulent rien savoir et ne font pas de geste commercial alors qu'à la base, c'est le courtier qui s'est trompé! Etaient-ils dans l'obligation de m'informer précisément du montant des frais ou seulement de l'existence de frais? Quel recours ai-je aujourd'hui pour réduire ces frais? Ce contrat est-il valable? Je suis largement déficitaire avec ce contrat à cause des frais

et je viens seulement de le comprendre. Je vous remercie par avance de votre réponse.
Cordialement.